

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

14 juin 2016, 18 h 30

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, salle Nadia  
4675, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C2

(Procès-verbal adopté le 21 septembre 2016)

#### Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M <sup>me</sup> Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M <sup>me</sup> Andréia Bittencourt	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administratrice
D <sup>re</sup> Marie-Andrée Bruneau	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administratrice
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
M. Éric Forget	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
M <sup>me</sup> Diane Morin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
D <sup>r</sup> Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M <sup>me</sup> Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Jean Toupin	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

#### Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M <sup>me</sup> Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M <sup>e</sup> Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M. Cédryc Viens, spécialiste en procédés administratifs au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

### **1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 7 juin 2016, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 7 juin 2016 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 juin 2016 à 18 h 40.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 juin 2016, sous réserve du retrait des points suivants :

- Point 14.1.9 : Nomination de Docteure Jessica Burelle, médecin de famille;
- Point 14.1.10 : Nomination de Docteur Gilles Bourdon, chirurgien;
- Point 14.1.13 : Nomination de Docteure Sabrina Gauthier-Bizier, médecin de famille;
- Point 14.1.16 : Nomination de Docteure Annie McNicoll, médecin de famille;
- Point 14.1.17 : Nomination de Docteur Antoine Jolette-Riopel, médecin de famille;
- Point 14.1.19 : Nomination de Docteure Mélanie Toupin, médecin de famille;
- Point 14.8.3 : Prêt de service : Docteur André Gervais, santé publique;
- Point 14.8.4 : Prêt de service : Docteur Peter Rohan, santé publique.

### **3. Période de questions du public**

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public a été affichée le 7 juin 2016 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique. M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, constate que huit questions sont inscrites au registre. Pour s'assurer de répondre à toutes les questions, M<sup>me</sup> Ulrich invite chacun à poser sa question à tour de rôle. Par la suite, certaines questions feront l'objet d'une seule réponse.

1) M. Laurier Courtemanche, kinésologue au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau et président du Syndicat des techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux du Québec (STEPSQ-FP-CSN), catégorie 4

Un rapport de la firme MCE Conseils concernant les impacts du déplacement de certaines activités de réadaptation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau vers l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal est déposé au conseil d'administration.

« Quels sont les services (programmes) de réadaptation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau qui déménageront

vers l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal? »

2) M<sup>me</sup> Ramatoulaye Diallo, vice-présidente (catégorie 2), Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

« Pourquoi le contrat concernant les semaines de travail de quatre jours au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau a-t-il été appliqué pour seulement 20 personnes sur un total de 40? »

« Pourquoi la ressource dédiée aux femmes ayant un trouble grave du comportement (TGC), rattachée au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, recrute-t-elle du personnel par voie de sous-traitance? »

3) M<sup>me</sup> Julie Patenaude, ergothérapeute, programmes Réadaptation au travail et Transition école-vie active, Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

« Lors du processus de réadaptation d'un usager ayant subi un traumatisme crânien, il arrive fréquemment que les plateaux de travail du programme Réadaptation au travail soient utilisés en vue d'entamer une démarche de retour en emploi. Si le programme Traumatismes crâniens est déménagé vers l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal, comment compenserez-vous cette perte pour les usagers? »

4) M. Denis Godbout, neuropsychologue, Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

« Dans l'analyse finale menant à la décision quant au déplacement d'une partie des services du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau vers un autre site, a-t-on pris en considération que l'efficacité des interventions de réadaptation nécessite souvent une collaboration interprogrammes, donc qu'il y ait toujours une masse critique de ces programmes sur un même site et non seulement des points de services pour des interventions ponctuelles? »

5) M. Michaël Steyaert, psychologue, programme Encéphalopathie, Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

« Quels sont les avantages pour le client qui a besoin de réadaptation axée sur l'intervention sociale de recevoir certains services sur le site de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal, dans un contexte où la culture établie sur le site du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau se verrait amenuisée, car elle serait éclatée à différents endroits? »

6) M<sup>me</sup> Isabelle Racine, ergothérapeute, programme Réadaptation au travail, Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

« Avez-vous pris en considération le chevauchement des interventions des programmes Locomoteur-BM et Réadaptation au travail et son bien-fondé pour les clients, advenant un éventuel déménagement du programme Locomoteur-BM? Comment minimiserez-vous les impacts? »

7) M<sup>me</sup> Monika Throner, présidente du comité des usagers, Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

Le libellé d'une seconde pétition transmise à l'Assemblée nationale concernant le transfert des programmes du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau vers l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal est déposé au conseil d'administration.

« Dans le cadre de la collecte de données en lien avec la réorganisation des services en déficience physique, pourquoi n'y a-t-il pas eu de groupe de discussion avec seulement des usagers ayant différents handicaps, comme il avait été demandé? »

8) M. Lucien Landry, président du Comité des orphelins victimes d'abus

« Comment le Comité des orphelins victimes d'abus peut-il contribuer à la mise en œuvre de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), et ce, dans l'intérêt des personnes inaptes? »

En réponse aux questions de M. Courtemanche, M<sup>me</sup> Patenaude, M. Godbout, M. Steyaert, M<sup>me</sup> Racine et M<sup>me</sup> Throner, M<sup>me</sup> Ulrich souligne qu'une démarche structurée a été mise en place afin de s'assurer que la réorganisation des services en déficience physique représente un gain pour la clientèle. La collaboration interprogrammes fait partie d'un ensemble de facteurs pris en compte en vue de déterminer le scénario qui sera retenu.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, souligne que la réorganisation des services en déficience physique est un dossier complexe. De ce fait, plusieurs personnes ont fait des représentations et ont transmis des correspondances à M<sup>me</sup> Bélanger à ce sujet. Le 2 juin 2016, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal célèbre sa désignation universitaire en déficience physique, laquelle touche trois constituantes, soit le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, l'Institut Raymond-Dewar et l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal. Cette occasion unique de mettre en place un institut universitaire en déficience physique permet à l'établissement de revoir son offre de services dans une optique d'amélioration des trajectoires clientèles, et non de redressement budgétaire. Le scénario retenu répondra à des impératifs d'amélioration des services dans le contexte de la mission locale, régionale et suprarégionale du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Les usagers, le personnel et les médecins ont été impliqués dans la démarche de réorganisation des services en déficience physique. Une structure particulière a été mise en place afin que chaque groupe concerné soit représenté et de favoriser le travail interdisciplinaire.

La semaine prochaine, des rencontres sont prévues avec le personnel, les syndicats et les usagers pour présenter le scénario qui devrait être mis de l'avant. Une analyse exhaustive de la situation et la prise en compte des commentaires de toutes les parties prenantes ont permis d'en arriver à un scénario qui permettra d'améliorer les services. La présentation de ce scénario permettra de répondre aux questionnements soulevés au cours de la présente séance du conseil d'administration.

En réponse aux questions de M<sup>me</sup> Diallo, un suivi sera fait quant à l'application du contrat concernant les semaines de travail de quatre jours au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau. Pour ce qui est de la ressource dédiée aux femmes ayant un TGC, il faudrait vérifier s'il s'agit d'une ressource intermédiaire faisant l'objet d'un cadre spécifique. Il faudrait également revoir les modalités de l'entente intervenue avec cette ressource. Un suivi sera fait à ce sujet.

En réponse à la question de M. Landry, l'établissement tiendra compte du désir du Comité des orphelins victimes d'abus de contribuer à la mise en œuvre du programme de soins de fin de vie. La participation des usagers à la mise en œuvre du programme sera déterminée ultérieurement.

La période de 30 minutes étant écoulée, M<sup>me</sup> Ulrich clôt la période de questions du public.

#### **4. Rapport de la présidente du conseil d'administration**

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich souligne :

- sa participation, le 2 juin 2016, à la célébration de la désignation universitaire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en déficience physique, où elle a eu un coup de cœur pour la présentation du Cirque social;
- sa participation, le 10 juin 2016, à la séance du comité de vérification;
- sa participation, le 10 juin 2016, au lac-à-l'épaule des gestionnaires de la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées.

#### **5. Rapport de la présidente-directrice générale**

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger souligne :

- sa participation, le 19 mai 2016, à l'assemblée générale du Département régional de médecine générale;
- sa participation, le 26 mai 2016, à l'inauguration d'une unité de soins palliatifs de 10 lits à l'Hôpital de Verdun, où les usagers en fin de vie peuvent bénéficier d'un environnement adapté à leurs besoins;
- sa participation au cocktail dinatoire Cyclogolf 2016 de la Fondation Institut de gériatrie de Montréal (30 mai 2016) et à la soirée bénéfice Grande Séduction de la Fondation du Centre jeunesse de Montréal (2 juin 2016), et elle a rappelé que les fondations du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal sont des partenaires de premier plan;
- sa participation, le 31 mai 2016, à une 3<sup>e</sup> rencontre avec tous les syndicats du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal depuis la mise en place de la nouvelle organisation;
- sa participation, le 2 juin 2016, au Carrefour des connaissances, lequel rassemblait la communauté scientifique en déficience physique, et à la célébration de la désignation universitaire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en déficience physique;
- sa participation, le 6 juin 2016, à l'annonce ministérielle sur la lutte à l'itinérance où 17 millions \$ seront injectés à l'échelle provinciale, et elle a rappelé le mandat régional du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en matière de lutte à l'itinérance;
- sa participation, le 7 juin 2016, à l'assemblée générale du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

- sa rencontre, le 8 juin 2016, avec M. Guy Breton, recteur de l'Université de Montréal, où elle a pu discuter de l'importance de l'enseignement universitaire et de la recherche au sein du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- sa participation, le 10 juin 2016, à la première rencontre du comité stratégique en lien avec le projet d'intégration et de transformation de l'Hôpital Notre-Dame.

## 6. Séance du conseil d'administration du 18 mai 2016

### 6.1 Adoption du procès-verbal

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 18 mai 2016, tel que déposé.

### 6.2 Affaires découlant

Concernant l'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais pour la population d'expression anglaise de Montréal, le comité de travail inter-CIUSSS, dont le mandat est entre autres d'élaborer les critères de sélection des candidats à être nommés sur le comité consultatif régional, a débuté ses travaux le 2 juin 2015. Rappelons que le comité consultatif régional doit être mis en place au plus tard le 15 septembre 2016.

Le conseil d'administration avait convenu de faire connaître au ministre de la Santé et des Services sociaux l'excellence des résultats obtenus par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal dans le cadre de sa visite d'agrément. La correspondance sera transmise sous peu.

En suivi de l'état de situation du projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun, M. Michel A. Bureau, sous-ministre associé, a visité les lieux le 27 mai 2016. À la suite de cette visite, les décisions nécessaires ont été prises afin d'accélérer le déroulement du projet.

## 7. Affaires du conseil d'administration et gouvernance

### 7.1 Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 26 mai 2016)

M. Gérard Dufour, président du comité de gouvernance et d'éthique, présente le rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 26 mai 2016.

#### 1) Application du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*

Le conseil d'administration a adopté le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* le 9 mars 2016. Ce code, élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), avait une valeur prescriptive quant à son contenu. Dans le cadre de son analyse, le contentieux du CIUSSS avait proposé certaines modifications visant à bonifier le code. Ces modifications ont été soumises au MSSS, lequel les prendra en compte lors de la prochaine révision du code.

Le comité de gouvernance et d'éthique a fait le suivi de la signature des annexes 1 (engagement à respecter le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*), 3 (déclaration d'intérêts des administrateurs) et 4 (déclaration d'intérêts du président-directeur général) par les administrateurs. En vertu du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*, il n'est pas nécessaire de signer annuellement ces annexes. Par contre, chaque administrateur a l'obligation de signer à nouveau l'annexe 3 ou 4 lorsque des changements doivent être apportés à sa déclaration d'intérêts. Le comité a convenu de rappeler annuellement aux administrateurs cette obligation découlant du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*.

L'application du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* fera l'objet d'un point statutaire lors de chaque séance du comité.

#### 2) Plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de son plan de travail pour l'année 2016-2017 et y a apporté certaines modifications. Les travaux du comité porteront essentiellement sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et le programme d'accueil et de formation continue des administrateurs.

### 3) Contribution du comité de gouvernance et d'éthique à la mise en œuvre du plan stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux

En suivi du deuxième volet de la formation sur la gouvernance déployée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le comité a discuté de sa contribution à la mise en œuvre du plan stratégique 2015-2020 du MSSS.

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal s'approprie actuellement le plan stratégique et déterminera où il se situe quant à l'atteinte de chacune des cibles. Pour être créateur de valeurs, le conseil d'administration peut ajouter des cibles reflétant la réalité locale du CIUSSS. Le conseil d'administration a un rôle de vigie par rapport à l'atteinte des cibles du plan stratégique. Chaque comité du conseil d'administration pourrait assurer le suivi des cibles en lien avec son mandat.

### 4) Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Le comité de gouvernance et d'éthique a convenu d'évaluer, dans un premier temps, le fonctionnement et le rendement du conseil d'administration. Par la suite, dans un horizon de 12 à 18 mois, le comité se penchera sur l'évaluation du fonctionnement et du rendement des comités du conseil d'administration.

Actuellement, le comité travaille à l'élaboration :

- d'une politique d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration;
- d'un questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- d'un questionnaire d'évaluation du rendement du conseil d'administration;
- d'un questionnaire d'évaluation du rendement du président du conseil d'administration;
- d'un questionnaire d'autoévaluation des administrateurs quant à leur contribution au sein du conseil d'administration.

Ces documents seront présentés au conseil d'administration à l'automne 2016.

### 5) Valeurs de gouvernance spécifiques au conseil d'administration

En suivi du rapport déposé par M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, à la suite de ses rencontres individuelles avec les administrateurs, le comité de gouvernance et d'éthique a discuté de la recommandation relative à l'adoption de valeurs de gouvernance spécifiques au conseil d'administration.

Le comité recommande que le conseil d'administration s'imprègne tout d'abord des valeurs de l'organisation, soit le respect, la collaboration, la passion et l'engagement. En plus des valeurs organisationnelles, la vision du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal intègre les dimensions de l'excellence des soins et services, de l'innovation, de l'approche client-partenaire et du dynamisme du milieu.

Par la suite, le comité pourra se pencher sur l'adoption de valeurs de gouvernance spécifiques au conseil d'administration.

### 6) Rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a adopté son rapport annuel 2015-2016 et le présentera au conseil d'administration afin qu'il en prenne acte.

### 7) Calendrier 2016-2017 des séances du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a adopté le calendrier de ses séances pour l'année 2016-2017 : jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016, jeudi 10 novembre 2016, jeudi 16 février 2017, jeudi 25 mai 2017.

#### 7.2 Rapport du président du comité de vérification (séance du 10 juin 2016)

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente le rapport de la séance du comité de vérification du 10 juin 2016.

## 1) États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal termine l'année 2015-2016 en équilibre budgétaire. Les activités principales présentent un déficit de 453 095 \$ et les activités accessoires présentent un surplus de 509 321 \$, pour un total de 56 226 \$ (fonds d'exploitation) sur un budget d'environ 1,22 milliard \$.

Les résultats se présentent comme suit :

	Activités principales	Activités accessoires	Total 2015-2016
Revenus	1 160 710 727 \$	63 571 848 \$	1 224 282 575 \$
Charges	1 161 163 822 \$	63 062 527 \$	1 224 226 349 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	(453 095 \$)	509 321 \$	56 226 \$

Conséquemment, l'état des surplus (déficits) cumulés pour le fonds d'exploitation se présente comme suit :

Surplus cumulé au début	14 181 740 \$
Surplus au 31 mars 2016	56 228 \$
Surplus cumulé à la fin	14 237 966 \$
Affectations d'origine interne	(18 390 375 \$)
Déficit cumulé au 31 mars 2016	(4 152 409 \$)

## 2) Rapport des auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton

M. Pierre Vallerand, de Raymond Chabot Grant Thornton, présente son rapport *Communication des résultats des travaux d'audit*. D'emblée, il précise que son rapport de l'auditeur sur les états financiers ne compte qu'une réserve concernant la comptabilisation des loyers de la Société québécoise des infrastructures, qui découle du respect d'une règle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) commune à l'ensemble des établissements.

### 2.1) Résultat des travaux d'audit

#### 2.1.1) Sommaire des anomalies – Audit des états financiers

Le rapport mentionne deux anomalies non corrigées au cours de l'exercice. L'une résulte d'une exigence du MSSS et l'autre n'a pas d'influence sur les résultats et est non significative.

#### 2.1.2) Sommaire des anomalies liées aux informations fournies

Aucune mention des auditeurs.

#### 2.1.3) Sommaire des anomalies – Unités de mesure

Le rapport mentionne trois catégories d'anomalies dans la compilation des unités de mesure. La première anomalie est occasionnée par les moyens de pression des employés qui n'ont pas compilé les unités de mesure pendant plusieurs semaines. La deuxième provient d'une déficience au niveau de la méthode de compilation. La troisième résulte d'une non-conformité aux directives du *Manuel de gestion financière*.

### 2.2) Questions à communiquer

#### 2.2.1) Contrôles internes

Le rapport mentionne que les auditeurs n'ont détecté aucune déficience importante de contrôle interne au cours de leurs travaux d'audit.

#### 2.2.2) Constatations importantes découlant de l'audit

Le rapport décrit les opérations importantes constatées dans le cadre de l'audit ainsi que les estimations comptables et les informations à fournir de nature sensible. Il est indiqué que les auditeurs n'ont relevé aucune fraude ni aucun acte illégal dans le cours de l'audit.

### 2.2.3) Autres questions importantes

Les procédures d'audit n'ont fait ressortir aucune opération entre parties liées non conclue dans le cours normal des affaires. Le rapport mentionne les nombreux défis liés à une première année de fusion ainsi que la bonne collaboration de la direction et des employés de l'établissement.

### 2.3) Rapport relatif à d'autres obligations légales ou législatives

Le rapport mentionne qu'au cours de leur mission, les auditeurs n'ont relevé aucun écart :

- quant aux dispositions réglementées, dans la mesure où en sont touchés les revenus et les charges;
- quant aux explications et aux définitions se rapportant à la préparation du rapport financier annuel;
- quant aux définitions contenues dans le *Manuel de gestion financière* publié par le MSSS en ce qui a trait aux pratiques comptables.

### 2.4) Questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant

Les auditeurs ont répondu de façon positive à toutes les questions applicables. Le seul élément à noter correspond à des dérogations mentionnées à l'annexe du rapport de l'auditeur sur les unités de mesure.

### 2.5) Rapport annuel de gestion

Le rapport mentionne que les auditeurs obtiendront le projet de rapport annuel de gestion et effectueront la revue des autres informations qui y sont présentées.

### 2.6) Statut de l'audit

Cette section mentionne les éléments à compléter pour que l'auditeur indépendant puisse signer son rapport :

- La lettre d'affirmation de la direction signée;
- L'approbation des états financiers par le conseil d'administration;
- La mise en œuvre des procédures relatives aux événements postérieurs à la date du bilan;
- La réception de toutes les confirmations des conseillers juridiques.

### 2.7) Gouvernance

Les auditeurs se sont entretenus avec les membres du comité de vérification, sans la présence des membres de la direction.

Le comité de vérification recommande conseil d'administration l'adoption des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 mars 2016.

### 3) Mandat de l'audit des états financiers pour l'année 2016-2017

Le mandat actuel, octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est renouvelable jusqu'à l'année financière 2018-2019 inclusivement. Chaque année, le conseil d'administration doit tout de même procéder à l'adoption d'une résolution pour l'année en cours.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration la reconduction, pour l'année 2016-2017, du mandat de l'audit des états financiers octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

### 4) Crédits régionaux pour la santé publique 2016-2017

M<sup>me</sup> Liette Bernier, directrice adjointe à la Direction de santé publique, accompagnée de M<sup>me</sup> Marie-Martine Fortier, présente la répartition des crédits régionaux de santé publique pour l'année 2016-2017 en provenance du ministère de

la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le financement des crédits régionaux de la Direction de santé publique emprunte trois trajectoires différentes :

- Trajectoire 1 : Un financement récurrent est attribué aux CIUSSS, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme régional de santé publique (PRSP), pour leur permettre d'exercer directement des activités de santé publique à portée territoriale / sous-régionale (sur le territoire du CIUSSS).
- Trajectoire 2 : Cette allocation de fonds de la Direction de santé publique aux CIUSSS de l'île de Montréal vise à soutenir financièrement les activités inscrites dans les plans d'action intersectoriels et menées par des organismes communautaires, en respect de leur mission, le tout en cohérence avec le PRSP et les caractéristiques populationnelles du CIUSSS.
- Trajectoire 3 : La Direction de santé publique alloue directement des fonds destinés aux organismes communautaires ou aux instances de concertation pour réaliser des activités de santé publique à portée régionale, sous-régionale ou locale, dans le respect de leur mission. Certains fonds sont également alloués dans le cadre d'appels d'offres à des projets impliquant un début et une fin.

La Direction de santé publique gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du MSSS. Ces crédits sont répartis entre les établissements et les partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets tant en protection, prévention et promotion de la santé. Les crédits destinés aux établissements (incluant les crédits pour la prévention des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) – mesure 12.1) ont été indexés par le MSSS de 1,26 % et ceux destinés aux organismes communautaires ont été indexés de 1,2 %.

Ces crédits totalisent un montant non récurrent de 5 524 819 \$ pour l'année 2016-2017 et les versements aux organismes communautaires doivent se faire dans les meilleurs délais.

Par souci de transparence, tous les crédits, récurrents et non récurrents, sont présentés. Chaque montant répond au plan d'action régional de santé publique et est cohérent avec le programme national de santé publique du MSSS. Ces crédits ne font pas partie du budget historique de la Direction de santé publique.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration l'approbation de la répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon non récurrente de 5 524 819 \$ pour l'année 2016-2017.

#### 5) Reddition de comptes en matière de gestion contractuelle

M. Jean-François Miron, directeur soutien et logistique, présente la reddition de comptes en matière de gestion contractuelle :

- contrats de 25 000 \$ et plus (services);
- contrats de 100 000 \$ et plus (biens et construction);
- modifications de plus de 25 % à des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services);
- modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de plus de 100 000 \$.

M. Miron attire l'attention des membres du comité sur les contrats importants dont le montant dépasse un million \$ ainsi que sur les contrats qui ont fait l'objet d'une dérogation. Il confirme qu'il n'y a aucune irrégularité et que les contrats qui ont fait l'objet d'une dérogation sont conformes à la réglementation.

#### 6) Présentation du directeur des services techniques

##### 6.1) Offre de location du local situé au 3700, rue Berri

M. Rénaud Breton, directeur des services techniques, présente une modification au bail du 3700, rue Berri pour un ajout de superficie.

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal travaille actuellement sur d'importants travaux visant le regroupement physique de ses directions administratives et à moindre échelle, de ses directions cliniques. À terme, ces travaux visent à accroître l'efficacité des équipes concernées ainsi qu'une amélioration de l'utilisation des espaces. Pour réaliser ces travaux, le CIUSSS doit disposer temporairement d'espaces additionnels, soit le temps de réaliser les aménagements de bureaux ainsi que les déplacements de personnel.

La Société québécoise des infrastructures (SQI) est disposée à louer au CIUSSS un espace additionnel au 3700, rue Berri, immeuble présentement occupé par du personnel de l'Institut Raymond-Dewar.

Le coût de location mensuel additionnel sera de 19 418,76 \$ à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, date d'entrée en vigueur du nouveau bail. Les autres termes et conditions relatifs au bail actuel demeurent les mêmes. Le bail est renouvelable sur une base mensuelle.

Afin de procéder à la signature d'un nouveau bail visant un ajout de 879,34 m<sup>2</sup> pour une superficie totale de 8 209,46 m<sup>2</sup>, la Direction des services techniques doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration.

Cet ajout de superficie permettra d'installer environ 50 personnes.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration l'approbation du nouveau bail pour le local situé au 3700, rue Berri.

## 6.2) Renouvellement de baux

M. Breton présente de nouvelles propositions d'entente ou de renouvellement de baux. L'objet du présent dépôt concerne de nouvelles ententes ou le renouvellement de baux dont l'échéance est prévue d'ici le 31 d'octobre 2016. Au total, 26 baux sont inscrits et détaillés dans le tableau fourni aux membres du comité de vérification. Ils concernent des baux dont le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire ou locateur (bailleur).

Le renouvellement de ces baux est conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration l'approbation du renouvellement des différents baux discutés.

## 7) Budget 2016-2017 (Rapport RR-446)

Le budget est indexé de 1,26 %; pour les organismes communautaires, les ressources intermédiaires et les ressources de type familial, le taux est de 1,2 %.

Les mesures de compression pour l'année 2016-2017 sont de 15 128 000 \$. De plus, on constate un sous-financement de 9 700 000 \$ pour l'indexation des salaires et autres dépenses.

Les réductions de coûts dans les secteurs administratifs et cliniques ainsi que des opportunités non récurrentes permettront au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal d'équilibrer le budget pour l'année 2016-2017.

La Direction des ressources financières devra produire :

- le rapport budgétaire;
- l'annexe 3 intitulée « Grille d'analyse des mesures de redressement budgétaire » qui identifie les réorganisations cliniques qui devront être approuvées par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- l'annexe 6 qui identifie les mesures administratives.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration l'approbation du budget 2016-2017, incluant les annexes 3 et 6.

## **8. Qualité et sécurité des soins et services**

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint – soutien, administration et performance, présente les trois points suivants.

### 8.1 Tableau de bord de gestion stratégique

En lien avec la planification 2015-2016 du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le tableau de bord de gestion stratégique est composé d'indicateurs reflétant la performance globale de l'organisation, en fonction des grandes dimensions de son modèle de performance :

- La qualité et l'accessibilité;
- La mobilisation;
- L'optimisation.

À la lumière des résultats de la période 13, l'établissement est en bonne posture quant aux indicateurs concernant l'accès aux services médicaux généraux, aux services de soutien à domicile de longue durée, aux soins palliatifs et de fin de vie, aux services de santé mentale et le taux de séjour à l'urgence de 48 heures et plus. Les délais d'accès aux services spécialisés en dépendance et à l'évaluation de la protection de la jeunesse atteignent les cibles. Les taux d'infection sont contrôlés ou en baisse selon les installations, à l'exception du SARM. L'établissement est en équilibre budgétaire et la cible de l'indicateur de mobilisation est presque atteinte.

D'autre part, les résultats mettent en lumière des enjeux concernant l'accessibilité aux services de réadaptation pour la clientèle en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme. Des écarts concernant le respect des délais pour les chirurgies de la hanche, du genou et d'oncologie, pour les services d'imagerie médicale de type résonnance magnétique, échographie et tomodensitométrie, de même que pour la coloscopie (priorités 2, 3 et 4) sont constatés.

Concernant le nombre d'incidents / accidents, les résultats sont liés au nombre de déclarations. De ce fait, il faut interpréter avec prudence toute augmentation liée à ces indicateurs, car celle-ci peut témoigner d'une meilleure pratique au regard de la déclaration des incidents / accidents.

Voici les réponses fournies aux questionnements de certains administrateurs :

- Indicateur no. 5 : Nombre d'utilisateurs distincts en Programme jeunes en difficulté (0-17 ans) et famille (1<sup>re</sup> ligne)

Il est expliqué que cet indicateur cerne le nombre d'utilisateurs différents au cours de l'année et que ce nombre est cumulatif.

- Indicateur no. 11 : Taux d'atteinte des cibles en chirurgie

Le nombre de chirurgies de la hanche et du genou a augmenté de 7 %, mais la liste d'attente continue d'augmenter. Il est possible que des utilisateurs proviennent d'autres territoires. Un travail d'épuration des listes d'attente permet de les maintenir à jour. Les processus du bloc opératoire ont été revus de sorte que l'équipe d'orthopédistes pratique une intervention de plus par jour.

- Indicateur no. 16 : Taux d'infections nosocomiales par 10 000 jours-présence (SARM)

L'augmentation du taux d'infections nosocomiales (SARM) entre les périodes 12 et 13 pourrait s'expliquer par l'implantation de nouveaux processus de travail. Une vigie sera assurée. Si le taux demeure élevé durant deux périodes consécutives, la stratégie de prévention des infections nosocomiales sera revue.

## 8.2 Bilan de l'entente de gestion et d'imputabilité 2015-2016

L'entente de gestion et d'imputabilité constitue un outil permettant au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de définir les relations qu'il entretient avec les établissements du Québec dans la gestion du réseau. Elle traduit, sur le plan opérationnel, les exigences du MSSS quant aux orientations à donner au réseau et à son évaluation. Concrètement, des orientations de trois ordres forment l'essentiel de l'entente de gestion et d'imputabilité : les priorités ministérielles, les orientations régissant l'offre de services et les ressources. Pour l'année 2015-2016, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal se devait d'atteindre 83 cibles :

- 30 engagements sont atteints;
- 16 engagements sont presque atteints;
- 20 engagements sont non atteints (13 engagements concernent les services d'imagerie médicale);
- 17 engagements sont non applicables ou non disponibles.

Pour les indicateurs dont les résultats présentent un écart face aux engagements convenus, des plans d'action seront mis en œuvre afin de favoriser l'atteinte des résultats visés.

### 8.3 Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017

À la suite de questionnements de certains administrateurs, il est expliqué que les cibles de l'entente de gestion et d'imputabilité sont déterminées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, que l'inclusion de plusieurs indicateurs liés à l'imagerie médicale reflète l'une des priorités ministérielles, soit l'accès aux services spécialisés, et que les indicateurs stratégiques feront l'objet d'un suivi par le conseil d'administration tandis que les indicateurs opérationnels feront l'objet d'un suivi par le comité de direction.

#### **Résolution 2016-06-14-01**

##### **Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 182.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'établissement doit conclure une entente de gestion et d'imputabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit approuver l'entente de gestion et d'imputabilité.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 182.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'entente de gestion et d'imputabilité est un document public.

##### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'approuver l'entente de gestion et d'imputabilité entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2016-2017;
- d'autoriser Madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, à signer l'entente de gestion et d'imputabilité entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2016-2017.

### **9. Rapports annuels 2015-2016**

#### 9.1 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

##### **Résolution 2016-06-14-02**

##### **Rapport annuel de gestion 2015-2016 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 182.7 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'établissement doit produire un rapport annuel de gestion.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 278 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'établissement doit produire un rapport annuel de ses activités, y compris les activités relatives à la gestion des risques et de la qualité.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 182.8 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), un rapport annuel de gestion remplace le rapport annuel d'activités prévu à l'article 278 de cette même loi pourvu qu'il intègre en outre les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'activités.

**ATTENDU QU'**en vertu de la circulaire 2016-011 du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'établissement est assujéti à certains principes et à certaines modalités relativement à la production du rapport annuel de gestion.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit adopter le rapport annuel de gestion.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 182.9 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'établissement doit publier son rapport annuel de gestion sur son site Internet.

**ATTENDU QU'**en vertu de la circulaire 2016-011 du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'établissement doit transmettre son rapport annuel de gestion au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 30 juin 2016.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'adopter le rapport annuel de gestion 2015-2016 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, sous réserve de l'ajout d'une rubrique concernant l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et des données financières;
- de le transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 30 juin 2016;
- de le publier sur le site Internet de l'établissement.

Le conseil d'administration adopte une motion visant à féliciter la Direction adjointe des communications et des affaires juridiques pour la qualité du document.

#### 9.2 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Gérard Dufour, président du comité de gouvernance et d'éthique, présente le rapport annuel 2015-2016 du comité de gouvernance et d'éthique.

#### **Résolution 2016-06-14-03**

##### **Rapport annuel 2015-2016 du comité de gouvernance et d'éthique**

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et d'éthique fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une (1) fois par année.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2015-2016 du comité de gouvernance et d'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

#### 9.3 Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

D<sup>r</sup> Benoit Gailloux, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), présente le rapport annuel 2015-2016 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, remercie D<sup>r</sup> Gailloux pour le travail accompli à la présidence du CMDP dans le contexte de mise en place du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

#### **Résolution 2016-06-14-04**

##### **Rapport annuel 2015-2016 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 214 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent.

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2015-2016 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a été adopté par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 7 juin 2016.

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2015-2016 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 7 juin 2016.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2015-2016 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

#### 9.4 Comités d'éthique de la recherche

M<sup>me</sup> Sylvie Simard, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, et M<sup>e</sup> Anik Nolet, conseillère cadre en éthique de la recherche, présentent les neuf points suivants.

##### 9.4.1 Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

###### **Résolution 2016-06-14-05**

###### **Rapport annuel 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire doit déposer annuellement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel d'activités (1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016) du comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

##### 9.4.2 Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun

###### **Résolution 2016-06-14-06**

###### **Rapport annuel 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun doit déposer annuellement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016) du comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 9.4.3 Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance

##### **Résolution 2016-06-14-07**

##### **Rapport annuel 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance doit déposer annuellement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux Jeanne Mance relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016) du comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du Comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 9.4.4 Centre de réadaptation en dépendance de Montréal – Institut universitaire

##### **Résolution 2016-06-14-08**

##### **Rapport annuel 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal - Institut universitaire**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal - Institut universitaire doit déposer annuellement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal - Institut universitaire relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal - Institut universitaire et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016) du comité d'éthique de la recherche du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal - Institut universitaire.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du Comité d'éthique de la recherche du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal - Institut universitaire et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 9.4.5 Agence de la santé et des services sociaux de Montréal – Santé publique

##### **Résolution 2016-06-14-09**

##### **Rapport annuel 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche en santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche en santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal doit déposer annuellement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche en santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche en santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016) du comité d'éthique de la recherche en santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du Comité d'éthique de la recherche en santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 9.4.6 Institut universitaire de gériatrie de Montréal

##### **Résolution 2016-06-14-10**

##### **Rapport annuel 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire en gériatrie de Montréal**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire en gériatrie de Montréal doit déposer annuellement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire en gériatrie de Montréal relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire en gériatrie de Montréal et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016) du comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire en gériatrie de Montréal ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du Comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire en gériatrie de Montréal et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 9.4.7 Regroupement Neuroimagerie / Québec

##### **Résolution 2016-06-14-11**

##### **Rapport annuel 2015-2016 du comité mixte d'éthique de la recherche du Regroupement Neuroimagerie Québec**

**ATTENDU QUE** le comité mixte d'éthique de la recherche du Regroupement Neuroimagerie/Québec doit déposer annuellement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité mixte d'éthique de la recherche du Regroupement Neuroimagerie/Québec relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité mixte d'éthique de la recherche du Regroupement Neuroimagerie/Québec et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016) du comité mixte d'éthique de la recherche du Regroupement Neuroimagerie/Québec.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité mixte d'éthique de la recherche du Regroupement Neuroimagerie/Québec et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 9.4.8 Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain

##### **Résolution 2016-06-14-12**

##### **Rapport annuel 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain doit déposer annuellement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016) du comité d'éthique de la recherche du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du Comité d'éthique de la recherche du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 9.4.9 Comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme

##### **Résolution 2016-06-14-13**

##### **Rapport annuel 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme doit déposer annuellement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016) du comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2015-2016 du Comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

## **10. Ressources financières**

M. Christian Parent, directeur des ressources financières, présente les quatre points suivants.

10.1 États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

### **Résolution 2016-06-14-14**

#### **États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit approuver les états financiers.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'approuver le rapport financier annuel AS-471 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, vérifié par les auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016;
- d'autoriser la présidente-directrice générale, Madame Sonia Bélanger, et le directeur des ressources financières, Monsieur Christian Parent, à signer le rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;
- d'acheminer le rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016 aux diverses instances ministérielles, au plus tard le 15 juin 2016.

10.2 Budget 2016-2017 (Rapport RR-446)

À la suite de questionnements de certains administrateurs, il est expliqué que les réorganisations cliniques doivent être approuvées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et qu'elles ne doivent avoir aucun impact sur l'offre de services.

### **Résolution 2016-06-14-15**

#### **Budget 2016-2017 (Rapport RR-446)**

**ATTENDU** la responsabilité du président-directeur général de l'établissement quant aux prévisions budgétaires de fonctionnement énoncées à l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2).

**ATTENDU** le cadre législatif de budgétisation du réseau sociosanitaire.

**ATTENDU** les orientations ministérielles et régionales ainsi que les paramètres budgétaires transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU** le budget initial transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux le 10 mai 2016.

**ATTENDU** la circulaire 2016-003 « Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – planification budgétaire et suivi des mesures d’optimisation intégrées au budget » qui précise que les conseils d’administration des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement en surplus ou en équilibre dans les trois semaines de la date où le ministère de la Santé et des Services sociaux leur a fait connaître le montant des sommes qu’il affecte à leur budget de fonctionnement pour l’année financière concernée.

**ATTENDU** les principes directeurs qui ont guidé la préparation des prévisions budgétaires 2016-2017, soit la reconduction de la base annuelle du budget 2015-2016, l’indexation régulière (salaires et charges sociales) ainsi que la récurrence et / ou l’annualisation des ajustements budgétaires signifiés en 2015-2016.

**ATTENDU** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal subit une diminution de financement de 15 128 000 \$.

**ATTENDU** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal devra élaborer un plan d’optimisation et une grille d’analyse des mesures de redressement budgétaire pour les réorganisations des services cliniques.

**ATTENDU** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal transmettra au ministère de la Santé et des services sociaux, le 15 juin 2016, le rapport « Budget détaillé (RR-446) » en équilibre budgétaire.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l’unanimité :**

- d’approuver les prévisions budgétaires 2016-2017 avec le rehaussement des bases budgétaires prévues par le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le plan de redressement qui permettra au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal d’atteindre l’équilibre budgétaire au 31 mars 2017;
- d’autoriser la présidente-directrice générale de l’établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d’effet de la présente résolution;
- de transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux, conformément à l’article 285 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), les prévisions budgétaires du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal pour l’exercice 2016-2017.

Le conseil d’administration adopte une motion visant à féliciter la Direction des ressources financières pour la production des états financiers 2015-2016 et la préparation du budget 2016-2017.

10.3 Mandat de l’audit des états financiers pour l’année 2016-2017

#### **Résolution 2016-06-14-16**

##### **Mandat de l’audit des états financiers pour l’année 2016-2017**

**ATTENDU QU’**à chaque année, le conseil d’administration doit procéder à l’adoption d’une résolution relativement à l’octroi du mandat de l’audit des états financiers pour l’année financière en cours.

**ATTENDU QUE** le mandat actuel, octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est renouvelable jusqu’à l’année financière 2018-2019 inclusivement.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l’unanimité** de reconduire, pour l’année financière 2016-2017, le mandat de l’audit des états financiers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

## 10.4 Crédits régionaux pour la santé publique 2016-2017

### Résolution 2016-06-14-17

#### Crédits régionaux pour la santé publique 2016-2017

**ATTENDU QUE** la Direction de santé publique gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les crédits sont répartis entre les établissements et les partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets en protection, prévention et promotion de la santé.

**ATTENDU QUE** les crédits destinés aux établissements (incluant les crédits pour la prévention des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) – mesure 12.1) ont été indexés par le ministère de la Santé et des Services sociaux de 1,26 % et que ceux destinés aux organismes communautaires ont été indexés de 1,2 %.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon non-récurrente de 5 524 819 \$ pour l'année 2016-2017.

### 11. Services techniques

#### 11.1 Renouvellement de baux

M. Rénald Breton, directeur des services techniques, présente ce point.

### Résolution 2016-06-14-18

#### Renouvellement de baux

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'approuver le renouvellement de différents baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire ou locateur.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'approuver le renouvellement des baux ci-après dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire ou locateur, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes :

#### Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire

Constituante	Nom de l'installation	Adresse
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) de Montréal	Atelier de travail Uni	2425, rue Dandurand
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	Résidence Chartrand - 2	12785, Chartrand, no. 2
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	Résidence du Pont - 1	1951, Maisonneuve Est, no. 108
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	Résidence du Pont - 2	1951, Maisonneuve Est, no. 207
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	Résidence du Pont - 3	1951, Maisonneuve Est, no. 302
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire	Bureau Pointe-aux-Trembles	13 000, rue Sherbrooke Est
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire	Bureau Jogues	6707-6711, rue Jogues
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire	Foyer Christophe-Colomb	7550, rue Christophe-Colomb
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire	Foyer Léon-Ringuet	8430, boulevard Guin Est
CRDITED de Montréal	RAC de Lanaudière	4475, de Lanaudière
CRDITED de Montréal	RAC Centrale	8280, rue Centrale

CRDITED de Montréal	RAC Matane	9037, de Matane
CRDITED de Montréal	Point de service Pie-IX	8274, boulevard Pie-IX
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	Résidence du Pont - 4	1951, Maisonneuve Est, no. 1102
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	Résidence Gouin	4141, boulevard Gouin Est
CRDITED de Montréal	Espace de stationnement pour le Centre de réadaptation Lisette-Dupras	300, rue de la Berge-du-Canal, Lachine
Direction de santé publique	Équipe SAT Ouest de l'Île	1405, autoroute Transcanadienne
CRDITED de Montréal	Atelier de travail Edison	9181, rue Edison
CRDITED de Montréal	RAC St-Évariste	11 940, rue St-Évariste
CRDITED de Montréal	Centre d'activités de jour Saint-Patrick	2475, rue Saint-Patrick
CSSS Jeanne-Mance	CLSC Ste-Catherine	66, rue Sainte-Catherine Est
CSSS Jeanne-Mance	Maison de naissances	1822-1828, rue Ontario Est
Institut Raymond-Dewar	Institut Raymond-Dewar	3700, rue Berri

**Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locateur**

Constituante	Nom de l'installation	Adresse
CSSS Jeanne-Mance	Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger	66, boulevard René-Lévesque Est
CSSS du Sud-Ouest-Verdun	CLSC de Saint-Henri	3904, rue Notre-Dame Ouest
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire	Site Décarie	4434, boulevard Décarie
Centre de réadaptation en dépendance de Montréal – Institut universitaire	Centre Dollard-Cormier / Pavillon Prince-Arthur	110, rue Prince-Arthur Ouest
Institut universitaire de gériatrie de Montréal	Pavillon Côte-des-Neiges	4565, chemin Queen-Mary
CSSS Jeanne-Mance	Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger	66, boulevard René-Lévesque Est

- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

**12. Ressources humaines**

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente les deux points suivants.

**12.1 Modification de la structure organisationnelle de la Direction des ressources informationnelles**

Dans le but de répondre plus efficacement aux nouvelles orientations ministérielles et d'assurer une meilleure prise en charge des deux grands mandats de la Direction des ressources informationnelles, une modification des responsabilités et de la structure de cette direction est nécessaire.

Dorénavant, les principales responsabilités assumées par chacune des directions adjointes seraient ainsi partagées :

- La Direction adjointe des ressources informationnelles internes du CIUSSS du Centre-Sud-de l'Île-de-Montréal serait dédiée à la gestion de l'ensemble des activités informatiques du CIUSSS, incluant la poursuite de l'intégration des activités informatiques des constituantes, l'exploitation, le service à la clientèle et les projets.
- La Direction adjointe des ressources informationnelles du Centre de service régional (CSR) serait principalement dédiée à l'ensemble des projets régionaux, suprarégionaux et provinciaux, ainsi qu'à l'exploitation des solutions sous la responsabilité du CSR, incluant la poursuite du développement de l'offre de services et de l'amélioration de la qualité des services offerts, afin de positionner le CSR comme un levier pour les établissements dans le déploiement des nouvelles solutions préconisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### **Résolution 2016-06-14-19**

#### **Modification de la structure organisationnelle de la Direction des ressources informationnelles**

**ATTENDU QUE** la direction de l'établissement entérine cette modification.

**ATTENDU QUE** ce changement s'inscrit dans l'objectif d'accroître la capacité de répondre plus efficacement aux nouvelles orientations ministérielles en matière de systèmes d'information et d'assurer une meilleure prise en charge de deux grands mandats de la Direction des ressources informationnelles.

**ATTENDU QUE** le changement de structure proposé améliorera la capacité à desservir les clientèles internes et externes (niveau régional et suprarégional) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** la nouvelle structure implique que les directions adjointes seront mieux outillées pour améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la qualité des services.

**ATTENDU QUE** les modifications proposées à la structure organisationnelle n'impliquent pas d'ajout de poste d'encadrement et respectent les cibles d'encadrement pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la nouvelle structure organisationnelle de la Direction des ressources informationnelles sous réserve de l'autorisation finale à obtenir du ministère de la Santé et des Services sociaux.

12.2 Nomination du directeur adjoint des services techniques – planification, performance et projets immobiliers

#### **Résolution 2016-06-14-20**

#### **Nomination de la directrice adjointe des services techniques – planification, performance et projets immobiliers**

**ATTENDU QU'**à la suite du processus de recrutement, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de Madame Marie-Claude Duguay au poste de directrice adjointe des services techniques – planification, performance et projets immobiliers.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé l'embauche de Madame Marie-Claude Duguay en date du 20 juin 2016.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- nommer Madame Marie-Claude Duguay à titre de directrice adjointe des services techniques – planification, performance et projets immobiliers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, en date du 20 juin 2016;
- fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### **13. Règlements, politiques et procédures**

13.1 Révision du Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

D<sup>r</sup> Benoit Gailloux, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), présente ce point.

Les modifications apportées au règlement touchent la composition du comité exécutif du CMDP et la durée du mandat des membres du comité exécutif du CMDP.

#### **Résolution 2016-06-14-21**

## **Révision du Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 216 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 216 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces règlements entrent en vigueur après avoir été adoptés par le conseil d'administration.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version amendée du Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette version amendée du règlement entre en vigueur le 14 juin 2016.

M<sup>me</sup> Andréia Bittencourt, administratrice, quitte la séance du conseil d'administration à 20 h 40.

### **14. Affaires médicales, dentaires et pharmaceutiques**

#### 14.1 Nomination

##### 14.1.1 Chef du département de médecine spécialisée

#### **Résolution 2016-06-14-22**

##### **Nomination du chef du département de médecine spécialisée**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de département clinique pour un mandat d'au plus quatre ans, après consultation du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 de cette même loi.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration a entériné la composition générale des comités de sélection pour la nomination des chefs de département clinique le 9 mars 2016.

**ATTENDU QUE** le comité de sélection pour la nomination du chef du département de médecine spécialisée s'est réuni le 17 mai 2016 sous la présidence de Docteure Diana Diec.

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de Docteure Pascale Dubois à titre de chef du département de médecine spécialisée du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a entériné la recommandation du comité de sélection.

**ATTENDU** les attentes générales à l'égard du chef du département de médecine spécialisée :

- Mettre en place un département à l'échelle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, tout en tenant compte de l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame le 1<sup>er</sup> avril 2017;
- Élaborer, pour son département, des règles d'utilisation des ressources médicales ainsi que des ressources matérielles utilisées par les médecins;
- Élaborer le règlement de régie interne de son département.

Sur recommandation du comité de sélection, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'entériner la nomination de Docteure Pascale Dubois à titre de chef du département de médecine spécialisée du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour un mandat de quatre ans.

##### 14.1.2 Chef du département d'anesthésiologie

#### **Résolution 2016-06-14-23**

##### **Nomination du chef du département d'anesthésiologie**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de département clinique pour un mandat d'au plus quatre ans, après consultation du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 de cette même loi.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration a entériné la composition générale des comités de sélection pour la nomination des chefs de département clinique le 9 mars 2016.

**ATTENDU QUE** le comité de sélection pour la nomination du chef du département d'anesthésiologie s'est réuni le 3 mai 2016 sous la présidence de Docteur Serge Tohmé.

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de Docteur Normand Gravel à titre de chef du département d'anesthésiologie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a entériné la recommandation du comité de sélection.

**ATTENDU** les attentes générales à l'égard du chef du département d'anesthésiologie :

- Mettre en place un département à l'échelle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, tout en tenant compte de l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame le 1<sup>er</sup> avril 2017
- Élaborer, pour son département, des règles d'utilisation des ressources médicales ainsi que des ressources matérielles utilisées par les médecins
- Élaborer le règlement de régie interne de son département.

**ATTENDU** les attentes spécifiques à l'égard du chef du département d'anesthésiologie :

- Contribuer à l'amélioration de la planification du bloc opératoire;
- Améliorer le mode de fonctionnement de la clinique de la douleur chronique de l'Hôpital de Verdun.

Sur recommandation du comité de sélection, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'entériner la nomination de Docteur Normand Gravel à titre de chef du département d'anesthésiologie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour un mandat de quatre ans.

#### 14.1.3 Chef du département de biologie médicale

##### **Résolution 2016-06-14-24**

##### **Nomination du chef du département de biologie médicale**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de département clinique pour un mandat d'au plus quatre ans, après consultation du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 de cette même loi.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration a entériné la composition générale des comités de sélection pour la nomination des chefs de département clinique le 9 mars 2016.

**ATTENDU QUE** le comité de sélection pour la nomination du chef du département de biologie médicale s'est réuni le 7 avril 2016 sous la présidence de Docteur Brian White-Guay.

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de Docteur Martin A. Champagne à titre de chef du département de biologie médicale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a entériné la recommandation du

comité de sélection.

**ATTENDU** les attentes générales à l'égard du chef du département de biologie médicale :

- Mettre en place un département à l'échelle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, tout en tenant compte de l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame le 1<sup>er</sup> avril 2017;
- Élaborer, pour son département, des règles d'utilisation des ressources médicales ainsi que des ressources matérielles utilisées par les médecins;
- Élaborer le règlement de régie interne de son département.

**ATTENDU** les attentes spécifiques à l'égard du chef du département de biologie médicale :

- Développer la cogestion avec la gestionnaire administrative du service et avec la coordonnatrice de la Direction des services multidisciplinaires;
- Développer la cogestion avec le biochimiste qui agira à titre de chef adjoint.

Sur recommandation du comité de sélection, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'entériner la nomination de Docteur Martin A. Champagne à titre de chef du département de biologie médicale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour un mandat de quatre ans.

#### 14.1.4 Résidents de l'Hôpital de Verdun

##### **Résolution 2016-06-14-25**

##### **Nomination des résidents en médecine de famille de l'Hôpital de Verdun pour l'année 2016-2017**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration d'un établissement, relié par contrat d'affiliation à une université conformément à l'article 110 de cette même loi, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation postdoctorale dans un centre exploité par l'établissement.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination des résidents en médecine de famille de l'Hôpital de Verdun pour l'année 2016-2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination des résidents en médecine de famille de l'Hôpital de Verdun pour l'année 2016-2017 suivants :

	NOM	CENTRE D'ATTACHE	DU :	AU :	STATUT
1	<b>AUBIN, Ariane</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R2
2	<b>BEAUCHESNE, Catherine</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R2
3	<b>BERGERON GOSSELIN, Julien</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2016-06-30	R2
4	<b>BOULOS, Caroline</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01 2016-09-26	2016-09-25 2017-06-30	R1 R2
5	<b>DJEMA, Samir</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
6	<b>DORÉ, Philippe</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R2
7	<b>FILLION, Gabrielle</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R2
8	<b>GATIEN, Samuel</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
9	<b>GOURD, Karine</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
10	<b>JIANG, Alexandre</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01 2016-08-01	2016-07-31 2017-06-30	R1 R2
11	<b>KAFROUNI, Ramy</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
12	<b>KALASH, Charles</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R2
13	<b>LALAVI, Ali</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
14	<b>LI, Rui</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2016-11-20	R2

15	<b>MORIN, Vincent</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R2
16	<b>NGUYEN-DINH, Dat</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01 2016-08-01	2016-07-31 2017-06-30	R1 R2
17	<b>PAIEMENT, Catherine</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2016-10-23	R2
18	<b>RAMTANI, Wahiba</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
19	<b>ROBITAILLE, Julie</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
20	<b>ROCHETTE, Émilie</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2016-09-25	R3
21	<b>SAAB, David</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
22	<b>SHEN, Yi</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R2
23	<b>TIBOUT, Michaël</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R2
24	<b>TO, Frédéric</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
25	<b>TSÉ, Etienne Béliveau</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
26	<b>VIGNOLA, Alex</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
27	<b>XIAO XIANG, Wong</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
28	<b>ZAHEDI NIAKI, Navid</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01	2017-06-30	R1
29	<b>UWAMARIYA, Marie-Claire</b>	Hôpital de Verdun	2016-07-01 2016-09-26	2016-09-25 2017-06-30	R1 R2

#### 14.1.5 Résidents de l'installation de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal

##### Résolution 2016-06-14-26

##### Nomination des résidents de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal pour l'année 2016-2017

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration d'un établissement, relié par contrat d'affiliation à une université conformément à l'article 110 de cette même loi, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation postdoctorale dans un centre exploité par l'établissement.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination des résidents de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal pour l'année 2016-2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination des résidents de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal pour l'année 2016-2017 suivants :

<b>PHYSIATRIE</b>	<b>Périodes</b>
D <sup>r</sup> Camille Costa, RV	13/03/2016 au 09/04/2017 (PIO)
D <sup>r</sup> Joyce Ramsay, RV	26/09/2016 au 15/01/2017 (P4-P5-P6-P7)
D <sup>r</sup> Jennifer Massad, RIV	01/07/2016 au 18/12/2016 (PI-P2-P3-P4-P5-P6) et 05/06/2017 au 30/06/2017 (P13)
D <sup>r</sup> Rose-Frédérique Desfossés, RIII	26/07/2016 au 18/12/2016 (P4-P5-P6) et 13/03/2017 au 30/06/2017 (P10-P11-P12-P13)
D <sup>r</sup> Marlène Beaulieu, RII-RIII	26/09/2016 au 23/10/2016 (P4) et 13/02/2017 au 07/05/2017 (P9-P10-PI)
D <sup>r</sup> Aurélie Houle, RII	19/12/2016 au 15/01/2017 (P7)
D <sup>r</sup> Christopher Mares, RII	21/11/2016 au 18/12/2016 (P6)
<b>NEUROLOGIE</b>	<b>Périodes</b>
D <sup>r</sup> Ahmad Nehmé, RI	24/10/2016 au 20/11/2016 (P5)
D <sup>r</sup> François Perreault, RI	21/11/2016 au 18/12/2016 (P6)
D <sup>r</sup> Yasmine Miguel, RI	16/01/2017 au 12/02/2017 (P8)
<b>GÉRIATRIE</b>	<b>Périodes</b>
D <sup>r</sup> Annette-Chantal Thébeau, RV	01/07/2016 au 28/08/2016 (PI-P2)
<b>ORTHOPÉDIE</b>	<b>Périodes</b>

D <sup>r</sup> Patricia Sirois, RV	26/09/2016 au 23/10/2016 (P4)
D <sup>r</sup> Pierre-Marc April, RIV	19/12/2016 au 15/01/2017 (P7)
D <sup>r</sup> Martine Campagna, RIV	16/01/2017 au 12/02/2017 (P8)
D <sup>r</sup> Caroline Carbonneau, RIV	26/09/2016 au 23/10/2016 (P4)
D <sup>r</sup> Cynthia Paulin, RIV	13/03/2017 au 09/04/2017 (10)

AUTRES	Périodes
D <sup>r</sup> Clément Bonhomme (stage d'adaptation France/Québec)	10/10/2016 au 04/12/2016 (P4-P5-P6)
D <sup>r</sup> Yaroslava Chtompel (fellowship douleur d'origine centrale)	19/12/2016 au 15/01/2017 (P7)

OMNIPRATIQUE	Périodes
D <sup>r</sup> Abitamy Yogeswaran, RI	24/10/2016 au 20/11/2016 (P5)
D <sup>r</sup> Mélissa Dana Mozafari, RI	01/07/2016 au 31/07/2016 (PI)
D <sup>r</sup> Kim Han Nguyen, RI	21/11/2016 au 18/12/2016 (P6)

EXTERNES	Périodes
Kim Lan St-Pierre, EJ	04/07/2016 au 17/07/2016
Jérémy Cohen, ES	03/10/2016 au 14/10/2016
Zoé Garceau-Tremblay, ES	31/10/2016 au 11/11/2016
Sarah Marcoux	17/10/2016 au 11/11/2016
Julien Labarrere (stage d'observation)	01/06/2017 au 30/06/2017 (P13)
D <sup>r</sup> Latifa Goulam (évaluation/stage international)	13/02/2017 au 07/05/2017 (P9-P10-P11)

#### 14.1.6 Monsieur Lon Puthi Leang, pharmacien

##### Résolution 2016-06-14-27

##### Nomination de Monsieur Lon Puthi Leang, pharmacien

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 247 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration nomme les pharmaciens de l'établissement.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Monsieur Lon Puthi Leang, pharmacien.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Monsieur Lon Puthi Leang, pharmacien, laquelle prend effet du 14 mars 2016 au 13 mars 2018, comme suit :

Statut : Membre actif  
Département : Pharmacie  
Installation : Hôpital de Verdun

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle

- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le pharmacien doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du pharmacien à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

14.1.7 Docteure Julie Désalliers, médecin de famille

#### **Résolution 2016-06-14-28**

#### **Nomination de Docteure Julie Désalliers, omnipraticienne**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 238 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration nomme les médecins de l'établissement.

**ATTENDU QUE** la nomination du médecin est conforme au plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé la demande du médecin conformément à l'article 240 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et que le médecin en a été informé.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Docteure Julie Désalliers, omnipraticienne.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteure Julie Désalliers, omnipraticienne, laquelle prend effet du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 30 avril 2018, comme suit :

Statut : Membre associé

Département : Médecine générale

Installation : CLSC de Verdun

Privilèges : Médecine de famille

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle

- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

14.1.8 Docteure Marie-Ève Leblanc, médecin de famille

#### **Résolution 2016-06-14-29**

#### **Nomination de Docteure Marie-Ève Leblanc, omnipratricienne**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 238 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration nomme les médecins de l'établissement.

**ATTENDU QUE** la nomination du médecin est conforme au plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé la demande du médecin conformément à l'article 240 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et que le médecin en a été informé.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Docteure Marie-Ève Leblanc, omnipratricienne.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteure Marie-Ève Leblanc, omnipratricienne, laquelle prend effet du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2018, comme suit :

Statut : Membre actif

Département : Médecine générale

Installation : CLSC de Verdun

Privilèges : Médecine de famille

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle

- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

14.1.9 Docteure Jessica Burelle, médecin de famille (retrait séance tenante)

Le point a été retiré séance tenante, car le dossier était incomplet.

14.1.10 Docteur Gilles Bourdon, chirurgien (retrait séance tenante)

Le point a été retiré séance tenante, car le dossier était incomplet.

14.1.11 Docteure Gwenaëlle Gabez, médecin de famille

#### **Résolution 2016-06-14-30**

#### **Nomination de Docteure Gwenaëlle Gabez, omnipraticienne**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 238 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration nomme les médecins de l'établissement.

**ATTENDU QUE** la nomination du médecin est conforme au plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé la demande du médecin conformément à l'article 240 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et que le médecin en a été informé.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Docteure Gwenaëlle Gabez, omnipraticienne.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteure Gwenaëlle Gabez, omnipraticienne, laquelle prend effet du 7 mars 2016 au 6 mars 2018, comme suit :

Statut : Membre actif

Département : Médecine générale

Installations : CLSC du Plateau Mont-Royal / CHSLD Paul-Émile-Léger / CHSLD Manoir-de-l'Âge-d'Or

Privilèges : Médecine de famille

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle
- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

14.1.12 Docteure Hélène Lefebvre, médecin de famille

#### **Résolution 2016-06-14-31**

#### **Nomination de Docteure Hélène Lefebvre, omnipraticienne**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 238 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration nomme les médecins de l'établissement.

**ATTENDU QUE** la nomination du médecin est conforme au plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé la demande du médecin conformément à l'article 240 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et que le médecin en a été informé.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Docteure Hélène Lefebvre, omnipraticienne.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteure Hélène Lefebvre, omnipraticienne, laquelle prend effet du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2018, comme suit :

Statut : Membre actif

Département : Médecine générale

Installations : CLSC des Faubourgs / UMF des Faubourgs

Privilèges : Médecine de famille, ultrasonographie, IVG et enseignement

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle
- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

14.1.13 Docteure Sabrina Gauthier-Bizier, médecin de famille (retrait séance tenante)

Le point a été retiré séance tenante, car le dossier était incomplet.

14.1.14 Docteure Eva Ouedraogo, médecin de famille

#### **Résolution 2016-06-14-32**

#### **Nomination de Docteure Eva Ouedraogo, omnipraticienne**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 238 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration nomme les médecins de l'établissement.

**ATTENDU QUE** la nomination du médecin est conforme au plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé la demande du médecin conformément à l'article 240 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et que le médecin en a été informé.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Docteure Eva Ouedraogo, omnipraticienne.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteure Eva Ouedraogo, omnipraticienne, laquelle prend effet du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2018, comme suit :

Statut : Membre associé

Département : Médecine générale

Installations : CMF/UMF Notre-Dame

Privilèges : Médecine de famille et enseignement

Condition particulière : Ce médecin détient un avis de conformité dans une autre région. Docteur Ouedraogo devra y maintenir la majorité de sa pratique en termes de journées de facturation (minimum de 55 %).

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle
- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

14.1.15 Docteur Marie-Christine Gasse, chirurgienne

#### **Résolution 2016-06-14-33**

#### **Nomination de Docteur Marie-Christine Gasse, chirurgienne**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 238 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration nomme les médecins de l'établissement.

**ATTENDU QUE** la nomination du médecin est conforme au plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé la demande du médecin conformément à l'article 240 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et que le médecin en a été informé.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Docteur Marie-Christine Gasse, chirurgienne.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteure Marie-Christine Gasse, chirurgienne, laquelle prend effet du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2018, comme suit :

Statut : Membre actif

Département : Chirurgie

Installation : Hôpital de Verdun (lieu d'exercice principal)

Privilèges : Chirurgie générale

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle
- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

14.1.16 Docteure Annie McNicoll, médecin de famille (retrait séance tenante)

Le point a été retiré séance tenante, car le dossier était incomplet.

14.1.17 Docteur Antoine Jolette-Riopel, médecin de famille (retrait séance tenante)

Le point a été retiré séance tenante, car le dossier était incomplet.

14.1.18 Docteur Nicolas Mercky, radiologiste

#### **Résolution 2016-06-14-34**

#### **Nomination de Docteur Nicolas Mercky, radiologiste**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 238 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration nomme les médecins de l'établissement.

**ATTENDU QUE** la nomination du médecin est conforme au plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé la demande du médecin conformément à l'article 240 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et que le médecin en a été informé.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Docteur Nicolas Mercky, radiologiste.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteur Nicolas Mercky, radiologiste, laquelle prend effet du 7 juin 2016 au 6 juin 2018, comme suit :

Statut : Membre actif

Département : Imagerie médicale

Installation : Hôpital de Verdun (lieu d'exercice principal)

Privilèges : Radiologie diagnostique

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle
- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

14.1.19 Docteure Mélanie Toupin, médecin de famille (retrait séance tenante)

Le point a été retiré séance tenante, car le dossier était incomplet.

14.1.20 Docteur Antoine Duquette, neurologue

#### **Résolution 2016-06-14-35**

#### **Nomination de Docteur Antoine Duquette, neurologue**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 238 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le

conseil d'administration nomme les médecins de l'établissement.

**ATTENDU QUE** la nomination du médecin est conforme au plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé la demande du médecin conformément à l'article 240 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et que le médecin en a été informé.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Docteur Antoine Duquette, neurologue.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteur Antoine Duquette, neurologue, laquelle prend effet du 30 mai 2016 au 29 mai 2018, comme suit :

Statut : Membre associé

Département : Médecine spécialisée

Installation : Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

Privilèges : Neurologie

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle
- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

14.1.21 Docteure Maude Saucier, médecin de famille

#### **Résolution 2016-06-14-36**

#### **Nomination de Docteure Maude Saucier, omnipratricienne**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 238 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration nomme les médecins de l'établissement.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Docteure Maude Saucier, omnipraticienne.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteure Maude Saucier, omnipraticienne, selon les termes suivants :

Période : 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Statut : Membre associé

Département : Médecine générale

Installation : UMF-CMF Notre-Dame – Site Jeanne-Mance

Privilèges : Médecine de famille

Autre information : Remplacement du congé de maternité de Docteure Marie-Claude Matte

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle
- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

## 14.2 Stage

14.2.1 Stage d'un résident hors cadre, non-rémunéré : Docteure Anick Dulong, médecine d'urgence

### **Résolution 2016-06-14-37**

#### **Nomination de Docteure Anick Dulong à titre de résident hors cadre non-rémunéré**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination de Docteure Anick Dulong à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes suivants :

Période : Entre le 14 avril 2016 et le 30 juin 2016 (10 jours)  
Statut : Résident hors cadre non-rémunéré  
Département : Médecine d'urgence  
Installation(s): Hôpital de Verdun  
Privilèges : Soins d'urgence  
Superviseur(s) : Docteur Jean-François Thibert

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteur Anick Dulong à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

14.2.2 Stage d'un résident hors cadre, non-rémunéré : Docteur Sylvie Prévost, chirurgie

#### **Résolution 2016-06-14-38**

##### **Nomination de Docteur Sylvie Prévost à titre de résident hors cadre non-rémunéré**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'accepter la nomination de Docteur Sylvie Prévost à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes suivants :

Période : Entre le 5 mai 2016 et le 30 août 2016  
Statut : Résident hors cadre non-rémunéré  
Département : Chirurgie  
Installation(s): Hôpital de Verdun  
Privilèges : Chirurgie plastique et chirurgie mineure  
Superviseur(s) : Docteur Jean-Louis Beaudoin et Docteur Jacques Bouchard

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination de Docteur Sylvie Prévost à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

14.2.3 Stage d'évaluation de Docteur Marie-Laure Hemery, santé publique

#### **Résolution 2016-06-14-39**

##### **Demande de stage d'évaluation de Docteur Marie-Laure Hemery**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'accepter la demande de stage de Docteur Marie-Laure Hemery selon les termes suivants :

Période : Du 4 avril 2016 au 3 juillet 2016  
Type de stage : Stage d'évaluation en médecine du travail  
Département : Santé publique  
Installation(s): Santé publique  
Superviseur(s) : Docteur Louis Patry

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la demande de stage de Docteur Marie-Laure Hemery selon les termes indiqués.

14.3 Ajout de privilèges

14.3.1 Docteur Bao Phan, médecin de famille

#### **Résolution 2016-06-14-40**

#### **Ajout de privilèges pour Docteure Bao Phan, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande d'ajout de privilèges de Docteure Bao Phan, omnipraticienne, dans le cadre du plan de dépannage du service de gériatrie de l'Hôpital de Verdun, et ce, selon les termes suivants :

Période : 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017

Statut : Membre actif

Département : Médecine générale

Installation(s) : Hôpital de Verdun

Ajout de privilèges : Soins de longue durée et soins palliatifs (secteur de la gériatrie)

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter l'ajout de privilèges pour Docteure Bao Phan, omnipraticienne, selon les termes indiqués.

14.3.2 Docteure Mélanie St-Marseille, médecin de famille

#### **Résolution 2016-06-14-41**

##### **Ajout de privilèges pour Docteure Mélanie St-Marseille, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande d'ajout de privilèges de Docteure Mélanie St-Marseille, omnipraticienne, dans le cadre du plan de dépannage du service de gériatrie de l'Hôpital de Verdun, et ce, selon les termes suivants :

Période : 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017

Statut : Membre actif

Département : Médecine générale

Installation(s) : Hôpital de Verdun

Ajout de privilèges : Soins de longue durée et soins palliatifs (secteur de la gériatrie)

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter l'ajout de privilèges pour Docteure Mélanie St-Marseille, omnipraticienne, selon les termes indiqués.

14.3.3 Docteure Amélie Trudel-Brun, médecin de famille

#### **Résolution 2016-06-14-42**

##### **Ajout de privilèges pour Docteure Amélie Trudel-Brun, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande d'ajout de privilèges de Docteure Amélie Trudel-Brun, omnipraticienne, dans le cadre du plan de dépannage du service de gériatrie de l'Hôpital de Verdun, et ce, selon les termes suivants :

Période : 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017

Statut : Membre actif

Département : Médecine générale

Installation(s) : Hôpital de Verdun

Ajout de privilèges : Soins de longue durée et soins palliatifs (secteur de la gériatrie)

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter l'ajout de privilèges pour Docteure Amélie Trudel-Brun, omnipraticienne, selon les termes indiqués.

14.3.4 Docteure Katarzyna Wozniak, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-43**

**Ajout de privilèges pour Docteure Katarzyna Wozniak, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande d'ajout de privilèges de Docteure Katarzyna Wozniak, omnipraticienne, dans le cadre du plan de dépannage du service de gériatrie de l'Hôpital de Verdun, et ce, selon les termes suivants :

Période : 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017

Statut : Membre actif

Département : Médecine générale

Installation(s) : Hôpital de Verdun

Ajout de privilèges : Soins de longue durée et soins palliatifs (secteur de la gériatrie)

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter l'ajout de privilèges pour Docteure Katarzyna Wozniak, omnipraticienne, selon les termes indiqués.

14.3.5 Docteur Marc-André Benoit, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-44**

**Ajout de privilèges pour Docteur Marc-André Benoit, omnipraticien**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande d'ajout de privilèges de Docteur Marc-André Benoit, omnipraticien, dans le cadre du plan de dépannage du service de gériatrie de l'Hôpital de Verdun, et ce, selon les termes suivants :

Période : 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017

Statut : Membre actif

Département : Médecine générale

Installation(s) : Hôpital de Verdun

Ajout de privilèges : Soins de longue durée et soins palliatifs (secteur de la gériatrie)

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter l'ajout de privilèges pour Docteur Marc-André Benoit, omnipraticien, selon les termes indiqués.

14.3.6 Docteure Marie-Hélène Boivin, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-45**

**Ajout de privilèges pour Docteure Marie-Hélène Boivin, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande d'ajout de privilèges de Docteure Marie-Hélène Boivin, omnipraticienne, dans le cadre du plan de dépannage du service de gériatrie de l'Hôpital de Verdun, et ce, selon les termes suivants :

Période : 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017

Statut : Membre associé

Département : Médecine générale

Installation(s) : Hôpital de Verdun

Ajout de privilèges : Soins de longue durée et soins palliatifs (secteur de la gériatrie)

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter l'ajout de privilèges pour Docteure Marie-Hélène Boivin, omnipratricienne, selon les termes indiqués.

#### 14.4 Renouvellement de privilèges

##### 14.4.1 Docteure Hoi Ying Shiu, néphrologue

#### **Résolution 2016-06-14-46**

#### **Renouvellement des privilèges de Docteure Hoi Ying Shiu, néphrologue**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 242 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration octroie des privilèges aux médecins et aux dentistes de l'établissement pour une durée maximale de trois ans.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter le renouvellement des privilèges de Docteure Hoi Ying Shiu, néphrologue, selon les termes suivants :

Période : 7 juin 2016 au 6 juin 2019

Statut : Membre associé

Département : Médecine spécialisée

Installation(s) : Hôpital Chinois de Montréal

Privilèges : Néphrologie, clinique externe

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle
- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

#### 14.4.2 Docteur Ting-Yu Wang, endocrinologue

##### **Résolution 2016-06-14-47**

##### **Renouvellement des privilèges de Docteur Ting-Yu Wang, endocrinologue**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 242 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration octroie des privilèges aux médecins et aux dentistes de l'établissement pour une durée maximale de trois ans.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter le renouvellement des privilèges de Docteur Ting Yu Wang, endocrinologue, selon les termes suivants :

Période : 7 juin 2016 au 6 juin 2019

Statut : Membre associé

Département : Médecine spécialisée

Installation(s) : Hôpital Chinois de Montréal

Privilèges : Médecine interne, gériatrie, clinique externe

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle
- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

#### 14.4.3 Docteur Doreen Wan-Chow-Wah, gériatre

##### **Résolution 2016-06-14-48**

##### **Renouvellement des privilèges de Docteur Doreen Wan-Chow-Wah, gériatre**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 242 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration octroie des privilèges aux médecins et aux dentistes de l'établissement pour une durée maximale de trois ans.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter le renouvellement des privilèges de Docteure Doreen Wan-Chow-Wah, gériatre, selon les termes suivants :

Période : 7 juin 2016 au 6 juin 2019

Statut : Membre associé

Département : Médecine spécialisée

Installation(s) : Hôpital Chinois de Montréal

Privilèges : Gériatrie, clinique externe

Les privilèges accordés sont assortis des obligations suivantes :

- Participation aux activités cliniques du centre y compris la garde selon les règles des soins médicaux du département
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant
- Participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs
- Participation aux activités médicales
- Maintien d'une assurance-responsabilité professionnelle
- Respect des règlements du CMDP, particulièrement :
  - Assistance régulière aux assemblées du CMDP
  - Dépôt des attestations de participation aux activités de maintien de la compétence
  - Parachèvement des dossiers
  - Paiement de la cotisation annuelle du CMDP
- Respect de l'éthique professionnelle
- Respect des règles d'utilisation des ressources

Dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le médecin doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du CMDP, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général de l'établissement, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation.

14.5 Changement de statut de Docteur Raynald Pineault, santé publique

#### **Résolution 2016-06-14-49**

**Demande de changement de statut de membre actif à membre associé de Docteur Raynald Pineault, médecin-conseil**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de changement de statut de membre actif à membre associé de Docteur Raynald Pineault, médecin-conseil à la Santé publique, et ce, rétroactivement au 10 mars 2016.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la demande de changement de statut de membre actif à membre associé de Docteur Raynald Pineault, médecin-conseil à la Santé publique, et ce, rétroactivement au 10 mars 2016.

#### 14.6 Modification des heures de pratique

14.6.1 Docteure Noreen Marie Claire Thomassin, médecin de famille

##### **Résolution 2016-06-14-50**

##### **Modification des heures de pratique de Docteure Noreen Marie Claire Thomassin, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande d'augmentation des heures de pratique de Docteure Noreen Marie Claire Thomassin, omnipraticienne au Centre de réadaptation en dépendance de Montréal, et ce rétroactivement au 13 mars 2016, selon les termes suivants :

Augmentation des heures : de 20 heures à 24 heures par semaine

Statut : Membre actif

Département : Médecine générale

Installation : Centre de réadaptation en dépendance de Montréal

Privilèges : Médecine de famille

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la demande d'augmentation des heures de pratique de Docteure Noreen Marie Claire Thomassin, omnipraticienne au Centre de réadaptation en dépendance de Montréal selon les termes indiqués, et ce, rétroactivement au 13 mars 2016.

14.6.2 Docteure Andrée-Anne Parent, médecin de famille

##### **Résolution 2016-06-14-51**

##### **Modification des heures de pratique de Docteure Andrée-Anne Parent, médecin de famille**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de diminution des heures de pratique de Docteure Andrée-Anne Parent, médecin de famille à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, et ce rétroactivement au 20 avril 2016, selon les termes suivants :

Diminution des heures : de 35 heures à 24 heures par semaine

Statut : Membre actif

Département : Gériatrie

Installation : Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Privilèges : Médecine de famille

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la demande de diminution des heures de pratique de Docteure Andrée-Anne Parent, médecin de famille à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal selon les termes indiqués, et ce, rétroactivement au 20 avril 2016.

#### 14.7 Congé

14.7.1 Prolongation du congé sabbatique de Docteur Paul Coriaty, chirurgien

##### **Résolution 2016-06-14-52**

##### **Demande de prolongation du congé sabbatique de Docteur Paul Coriaty, chirurgien**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de prolongation du congé sabbatique de Docteur Paul Coriaty, chirurgien à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** la demande de prolongation du congé sabbatique de Docteur Paul Coriaty, chirurgien à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

14.7.2 Congé de maternité de Docteure Camille Gérin, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-53**

**Demande de congé de maternité de Docteure Camille Gérin, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Camille Gérin, omnipraticienne à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 13 mars 2016 au 6 février 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** la demande de congé de maternité de Docteure Camille Gérin, omnipraticienne à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 13 mars 2016 au 6 février 2017.

14.7.3 Congé de maternité de Docteure Anne Montbazet, médecine de famille

**Résolution 2016-06-14-54**

**Demande de congé de maternité de Docteure Anh Xuan Anne Montbazet, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Anh Xuan Anne Montbazet, omnipraticienne à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** la demande de congé de maternité de Docteure Anh Xuan Anne Montbazet, omnipraticienne à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017.

14.7.4 Congé de maternité de Docteure Caroline Henry, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-55**

**Demande de congé de maternité de Docteure Caroline Henry, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Caroline Henry, omnipraticienne à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 28 mai 2016 au 28 mai 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** la demande de congé de maternité de Docteure Caroline Henry, omnipraticienne à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 28 mai 2016 au 28 mai 2017.

14.7.5 Congé de maternité de Docteure Marie-Claude Poulin, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-56**

**Demande de congé de maternité de Docteure Marie-Claude Poulin, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Marie-Claude Poulin, omnipraticienne à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** la demande de congé de maternité de Docteure Marie-Claude Poulin, omnipraticienne à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017.

14.7.6 Congé de maternité de Docteure Dinh Thien Van Dang, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-57**

**Demande de congé de maternité de Docteure Dinh Thien Van Dang, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Dinh Thien Van Dang, omnipraticienne au CHSLD Armand-Lavergne / CHSLD Émilie-Gamelin, Site Jeanne-Mance, du 29 juillet 2016 au 30 juillet 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** la demande de congé de maternité de Docteure Dinh Thien Van Dang, omnipraticienne au CHSLD Armand-Lavergne / CHSLD Émilie-Gamelin, Site Jeanne-Mance, du 29 juillet 2016 au 30 juillet 2017.

14.7.7 Congé de maternité de Docteure Andrée-Anne Parent, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-58**

**Demande de congé de maternité de Docteure Andrée-Anne Parent, médecin de famille**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Andrée-Anne Parent, médecin de famille à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 mai 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** la demande de congé de maternité de Docteure Andrée-Anne Parent, médecin de famille à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 mai 2017.

14.7.8 Congé de maternité de Docteure Véronique Germain, radiologiste

**Résolution 2016-06-14-59**

**Demande de congé de maternité de Docteure Véronique Germain, radiologiste**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de congé de maternité de Docteure Véronique Germain, radiologiste à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 16 mai 2016 au 5 février 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** la demande de congé de maternité de Docteure Véronique Germain, radiologiste à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 16 mai 2016 au 5 février 2017.

14.7.9 Congé de service de Docteure Line Bourdeau, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-60**

**Demande de congé de service de Docteure Line Bourdeau, omnipraticienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de congé de service de Docteure Line Bourdeau, omnipraticienne à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 30 juin 2016 au 30 juin 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** la demande de congé de service de Docteure Line Bourdeau, omnipraticienne à l'Hôpital de Verdun, Site Sud-Ouest-Verdun, du 30 juin 2016 au 30 juin 2017.

14.7.10 Congé de service de Docteure Suzanne Brisson, santé publique

**Résolution 2016-06-14-61**

**Demande de congé de service de Docteure Suzanne Brisson, médecin en santé communautaire**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la demande de congé de service de Docteure Suzanne Brisson, médecin en santé communautaire à la Santé publique, du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** la demande de congé de service de Docteure Suzanne Brisson, médecin en santé communautaire à la Santé publique, du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017.

14.7.11 Modification de la date de retour du congé de service de Docteure Lynda Thibeault, santé publique

**Résolution 2016-06-14-62**

**Modification de la date de retour du congé de service de Docteure Lynda Thibeault, santé publique**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter le retour devancé du congé de service de Docteure Lynda Thibeault, médecin en santé communautaire à la Santé publique. Le retour initialement prévu pour le 4 octobre 2016 est devancé au 2 mai 2016.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter** le retour devancé du congé de service de Docteure Lynda Thibeault, médecin en santé communautaire à la Santé publique, pour le 2 mai 2016.

14.8 Prêt de service

14.8.1 Docteur Pierre Tousignant, santé publique

**Résolution 2016-06-14-63**

**Prêt de service à l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) de Docteur Pierre Tousignant, médecin à la Direction de santé publique**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter le prêt de service à l'INESSS de Docteur Pierre Tousignant, médecin à la Direction de santé publique, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter le prêt de service à l'INESSS de Docteur Pierre Tousignant, médecin à la Direction de santé publique, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

14.8.2 Docteur Paul Brassard, santé publique

**Résolution 2016-06-14-64**

**Prêt de service au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) de Docteur Paul Brassard, médecin à la Direction de santé publique**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter le prêt de service à la division d'épidémiologie clinique du CUSM de Docteur Paul Brassard, médecin à la Direction de santé publique, pour la période du 8 avril 2016 au 7 avril 2017.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter le prêt de service à la division d'épidémiologie clinique du CUSM de Docteur Paul Brassard, médecin à la Direction de santé publique, pour la période du 8 avril 2016 au 7 avril 2017.

14.8.3 Docteur André Gervais, santé publique (retrait séance tenante)

Le point a été retiré séance tenante, car le dossier était incomplet.

14.8.4 Docteur Peter Rohan, santé publique (retrait séance tenante)

Le point a été retiré séance tenante, car le dossier était incomplet.

14.9 Départ à la retraite

14.9.1 Docteure Louise C. Lessard, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-65**

**Départ à la retraite de Docteure Louise C. Lessard, omnipraticienne**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter le départ à la retraite de Docteure Louise C. Lessard, omnipraticienne au CLSC Saint-Louis-du-Parc, Site Jeanne-Mance, à compter du 28 juin 2016.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'accepter le départ à la retraite de Docteure Louise C. Lessard, omnipratricienne au CLSC Saint-Louis-du-Parc, Site Jeanne-Mance, à compter du 28 juin 2016;
- de remercier Docteure Louise C. Lessard pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14.9.2 Docteur Jean-Marc Perron, médecin en réadaptation

**Résolution 2016-06-14-66**

**Départ à la retraite de Docteur Jean-Marc Perron, médecin en réadaptation**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter le départ à la retraite de Docteur Jean-Marc Perron, médecin en réadaptation au centre de réadaptation Lucie-Bruneau, rétroactivement au 30 juin 2015.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'accepter le départ à la retraite de Docteur Jean-Marc Perron, médecin en réadaptation au centre de réadaptation Lucie-Bruneau, rétroactivement au 30 juin 2015;
- de remercier Docteur Jean-Marc Perron pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14.10 Démission

14.10.1 Docteure Suzanne Bourque, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-67**

**Démission de Docteure Suzanne Bourque, omnipratricienne**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la démission de Docteure Suzanne Bourque, omnipratricienne au CLSC de St-Henri, en date du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'accepter la démission de Docteure Suzanne Bourque, omnipratricienne au CLSC de St-Henri, en date du 1<sup>er</sup> juin 2015;
- de remercier Docteure Suzanne Bourque pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14.10.2 Docteur Alexandre Ackaoui, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-68**

**Démission de Docteur Alexandre Ackaoui, omnipratricien**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la démission de Docteur Alexandre Ackaoui, omnipratricien à l'Hôpital de Verdun, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'accepter la démission de Docteur Alexandre Ackaoui, omnipratricien à l'Hôpital de Verdun, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016;
- de remercier Docteur Alexandre Ackaoui pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14.10.3 Madame Nadine Yared, pharmacienne

**Résolution 2016-06-14-69**

**Démission de Madame Nadine Yared, pharmacienne**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la démission de Madame Nadine Yared, pharmacienne à l'UMF des Faubourgs, en date du 12 mai 2016.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'accepter la démission de Madame Nadine Yared, pharmacienne à l'UMF des Faubourgs, en date du 12 mai 2016;
- de remercier Madame Nadine Yared pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14.10.4 Docteur Hoang Ong, médecin de famille

**Résolution 2016-06-14-70**

**Démission de Docteur Hoang Ong, omnipraticien**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la démission de Docteur Hoang Ong, omnipraticien à l'Hôpital chinois de Montréal, en date du 30 mars 2016.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'accepter la démission de Docteur Hoang Ong, omnipraticien à l'Hôpital chinois de Montréal, en date du 30 mars 2016;
- de remercier Docteur Hoang Ong pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14.11 Décès de Docteure Terry-Nan Tannenbaum, santé publique

**Résolution 2016-06-14-71**

**Décès de Docteure Terry-Nan Tannenbaum, santé publique**

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'informer l'établissement du décès de Docteure Terry-Nan Tannenbaum, médecin à la Direction de santé publique, survenu le 17 mars 2016.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte décès de Docteure Terry-Nan Tannenbaum, médecin à la Direction de santé publique, survenu le 17 mars 2016.

**15. Affaires cliniques**

15.1 Nomination de Madame Leah Walkty à titre de sage-femme

**Résolution 2016-06-14-72**

**Nomination de Madame Leah Walkty à titre de sage-femme**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles.

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du conseil des sages-femmes recommande la nomination de Madame Leah Walkty à titre de sage-femme.

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des sages-femmes, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- de nommer Madame Leah Walkty à titre de sage-femme du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, conformément au contrat de service (contrat à temps partiel occasionnel totalisant 0,8 équivalent temps complet), et ce, du 6 juin 2016 au 5 juin 2017;
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### 15.2 Offre de services en matière d'éthique clinique

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint – soutien, administration et performance, et M<sup>me</sup> Élodie Dormoy, chef de service risques et éthique, présentent ce point.

À la suite d'une demande ministérielle, voici les principaux travaux réalisés pour mener à l'élaboration d'une offre de services en éthique clinique (aspects stratégiques, tactiques et opérationnels) qui soit adaptée au contexte et aux besoins du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

- Poursuite des activités en éthique clinique dans les différentes constituantes du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- Réalisation de l'inventaire des ressources et des modes de fonctionnement existants en éthique clinique dans les différentes constituantes du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- Création d'un groupe de discussion composé de représentants des comités d'éthique existants dans les différentes constituantes du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en vue de réaliser un état de situation sur l'offre de services en éthique clinique au sein de chacune des constituantes, de dégager des pistes de réflexion sur l'optimisation des ressources en éthique clinique et d'élaborer un addenda aux codes d'éthiques des différentes constituantes du CIUSSS afin de respecter le cadre légal et éthique de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001);
- Soutien en éthique clinique pour l'entrée en vigueur de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001);
- Élaboration de la structure et du fonctionnement de la nouvelle offre de services en éthique clinique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- Élaboration du plan d'action pour le déploiement de cette structure en éthique clinique.

Objectifs à moyen terme :

- Mettre en place une approche permettant d'instaurer une culture et une pratique en éthique clinique à tous les niveaux de décision de l'établissement;
- Implanter une structure en éthique clinique adaptée à la nouvelle organisation et répondant aux meilleures pratiques;
- Constituer des ressources qualifiées en éthique clinique qui arriveront à intégrer les considérations éthiques à tous les niveaux de décision et ainsi avoir un impact direct sur la qualité des soins et des services sociaux.

#### **Résolution 2016-06-14-73**

##### **Offre de services en matière d'éthique clinique**

**ATTENDU QUE** la réorganisation du réseau offre une opportunité unique de repenser l'organisation de l'éthique afin qu'elle réponde adéquatement aux impératifs du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, aux besoins des différentes parties prenantes et bénéficie plus concrètement aux usagers et à leurs proches.

**ATTENDU QUE** l'exercice réalisé a permis d'élargir le rayon d'action des ressources disponibles pour combler les besoins existants dans l'organisation et à revoir, dans une perspective d'optimisation, les structures existantes pour qu'elles soient en adéquation avec la nouvelle réalité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et des équipes impliquées.

**ATTENDU QUE** la structure et l'offre de services proposées permettent l'harmonisation des pratiques et soutiennent le développement de connaissances en éthique clinique.

**ATTENDU QUE** la structure et l'offre de services proposées en éthique clinique a fait l'objet d'une réflexion rigoureuse sur l'optimisation des ressources en place, de concert avec les personnes impliquées en éthique au sein des diverses constituantes.

**ATTENDU QUE** la proposition répond aux normes et aux exigences d'Agrément Canada en matière d'éthique clinique.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la structure et l'offre de services en éthique clinique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

15.3 Attribution d'un prix au projet Vestiaire des Pères dans le cadre des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2015-2016

M. Jean-Marc Potvin, président-directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Lesley Hill, directrice du programme jeunesse, et M<sup>me</sup> Hélène Savard, chef de service, présentent ce point.

Dans le cadre des Prix d'excellence 2015-2016 du réseau de la santé et des services sociaux, le projet Vestiaire des Pères a remporté la Mention d'honneur dans la catégorie Partenariat – Initiatives des organismes communautaires et des établissements. La Direction du programme jeunesse du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et l'organisme CooPÈRE Rosemont sont les instigateurs de ce programme d'intervention, lequel vise à soutenir l'engagement parental de pères d'enfants âgés de moins de 12 ans vivant en situation de précarité économique ou suivis en protection de la jeunesse dans les arrondissements de Rosemont et d'Hochelaga-Maisonneuve.

Le conseil d'administration adopte une motion visant à féliciter l'équipe impliquée pour l'attribution de ce prix.

15.4 Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2015-2016

M<sup>me</sup> Michelle Dionne, directrice de la protection de la jeunesse, présente ce point.

Une vidéo en lien avec le bilan des directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) 2015-2016 est diffusée.

Le 13<sup>e</sup> bilan annuel des DPJ s'est déroulé le 14 juin 2016. Cette année, les DPJ du Québec, dont M<sup>me</sup> Michelle Dionne, DPJ du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, ont pris la parole pour sensibiliser la population aux mauvais traitements psychologiques envers les enfants et les jeunes. Les mauvais traitements psychologiques peuvent prendre différentes formes comme celle qui vise directement les enfants qui subissent alors de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, des menaces ou de l'exploitation. D'autres enfants sont touchés plus indirectement, par exemple lors d'un conflit sévère de séparation des parents ou lorsqu'ils sont témoins de violence conjugale.

Les DPJ du Québec ont traité 87 800 signalements au cours de l'année 2015-2016, ce qui représente une augmentation de 1,1%. Bien que le pourcentage d'augmentation soit moindre que les années précédentes, 240 situations d'enfants sont signalées en moyenne chaque jour au Québec. La DPJ du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a traité 9081 signalements au cours de l'année 2015-2016, ce qui représente une augmentation de 2 %. Au Québec, les signalements retenus concernent davantage la négligence et le risque sérieux de négligence. Pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, les signalements retenus concernent davantage l'abus physique et le risque d'abus physique.

## **16. Enseignement universitaire et recherche**

M<sup>me</sup> Sylvie Simard, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, et M<sup>e</sup> Anik Nolet, conseillère cadre en éthique de la recherche, présentent les quatre points suivants.

16.1 Nomination du directeur scientifique du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficultés

### **Résolution 2016-06-14-74**

#### **Nomination du directeur scientifique du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté**

**ATTENDU QUE** le choix du candidat au poste de directeur scientifique du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté s'est fait conjointement avec la représentante de l'Université de Montréal, Madame Tania Saba, doyenne intérimaire de la Faculté des arts et des sciences.

**ATTENDU QUE** la candidature de Monsieur Denis Lafortune a reçu l'appui unanime des membres des comités responsables des axes de recherche du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté.

**ATTENDU QUE** le candidat satisfait pleinement aux exigences du Fonds de recherche du Québec – Société et culture aux fins d'occuper la fonction de directeur scientifique du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté.

**ATTENDU QUE** le processus de renouvellement de la désignation à titre d'institut universitaire du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté est prévu en 2019.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer Monsieur Denis Lafortune à titre de directeur scientifique du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour un mandat de trois ans, et ce, en date du 15 juin 2016.

16.2 Nomination du directeur scientifique adjoint du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficultés

#### **Résolution 2016-06-14-75**

##### **Nomination du directeur scientifique adjoint du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté**

**ATTENDU QUE** le choix de la candidate au poste de directrice scientifique adjointe du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté s'est fait conjointement avec la représentante de l'Université de Montréal, Madame Tania Saba, doyenne intérimaire de la Faculté des arts et sciences.

**ATTENDU QUE** la candidature de Madame Marie-Andrée Poirier a reçu l'appui unanime des membres des comités responsables des axes de recherche du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté.

**ATTENDU QUE** le processus de renouvellement de la désignation à titre d'institut universitaire du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté est prévu en 2019.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer Madame Marie-Andrée Poirier à titre de directrice scientifique adjointe du Centre de recherche et d'expertise sur les jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour un mandat de trois ans, et ce, en date du 15 juin 2016.

16.3 Reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté

#### **Résolution 2016-06-14-76**

##### **Reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté est un comité d'éthique de la recherche désigné en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*.

**ATTENDU QUE** cette désignation ministérielle est essentielle puisqu'elle permet au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté d'évaluer les projets de recherche qui impliquent la participation de mineurs ou de majeurs inaptes.

**ATTENDU QUE** la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté arrive à échéance le 30 septembre 2016.

**ATTENDU** la correspondance datée du 2 mai 2016 de Madame Karine Bédard, présidente du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté, demandant à la présidente du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de faire parvenir au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette, une lettre demandant la reconduction de la désignation ministérielle du

comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette, une correspondance demandant la reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté, et ce, avant le 30 septembre 2016.

16.4 Renouvellement du mandat de membres du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique

**Résolution 2016-06-14-77**

**Renouvellement du mandat de membres du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique**

**ATTENDU QUE** depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique a notamment pris la relève des mandats du comité d'éthique de la recherche en santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal.

**ATTENDU QUE** les membres siégeant dorénavant au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique sont les mêmes membres qui siégeaient auparavant au comité d'éthique de la recherche en santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substituts du comité.

**ATTENDU QUE** le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu.

**ATTENDU** l'intérêt des personnes ci-après envers les questions d'éthique de la recherche, de même que leur formation et leur expertise pour occuper leur fonction au sein du comité.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- de renouveler le mandat de Docteur Klaus Jochem pour siéger au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique à titre de membre scientifique détenant une expertise dans le domaine de la santé publique, et ce, pour une période de deux ans;
- de renouveler le mandat de Madame Maude Chapados pour siéger au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique à titre de membre scientifique détenant une expertise dans le domaine des inégalités sociales, et ce, pour une période de deux ans;
- de renouveler le mandat de Madame Pascale Leclerc pour siéger au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique à titre de membre scientifique détenant une expertise dans le domaine des dépendances, et ce, pour une période de deux ans;
- de renouveler le mandat de Madame Isabelle Mondou pour siéger au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique à titre de membre substitut à la personne spécialisée en éthique, et ce, pour une période de deux ans;
- de renouveler le mandat de Monsieur Jean Giroux pour siéger au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique à titre de personne non-affiliée à l'établissement et représentant la clientèle des personnes majeures et aptes, et ce, pour une période de deux ans;
- de renouveler le mandat de Monsieur Robert Paris pour siéger au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique à titre de personne représentant les groupes communautaires, et ce, pour une période de deux ans;
- de renouveler le mandat de Monsieur Michel Lafortune pour siéger au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique à titre de de personne non-affiliée à l'établissement et

- représentant la clientèle des mineurs ou des personnes inaptes, et ce, pour une période de deux ans;
- de renouveler le mandat de Madame Claudine Simard pour siéger au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique à titre de membre substitut de la personne représentant les groupes communautaires, et ce, pour une période de deux ans.

#### **17. Questions diverses**

Aucun point n'est ajouté.

#### **18. Prochaine séance du conseil d'administration**

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le mercredi 21 septembre 2016, à 18 h 30, au 4675, rue Bélanger, à Montréal.

#### **19. Brève discussion à huis clos**

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

#### **20. Levée et fin de la séance du conseil d'administration**

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 juin 2016 à 21 h 10.

*(Original dûment autorisé)*

---

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente

*(Original dûment autorisé)*

---

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, secrétaire